



On

Parle

Prison

**Des chiffres et des témoignages pour
mieux comprendre le monde carcéral**

Un projet de médiation
scientifique porté par



Observatoire des
Disparités dans
la Justice Pénale



Retrouvez en ligne
la version interactive
du projet!

on-parle.fr



**Observatoire des
Disparités dans
la Justice Pénale**

ON PARLE PRISON est un projet original multi-support de médiation scientifique, imaginé par le designer Romain Pichon-Sintes (Ludogamie) et le chercheur Benjamin Monnery. Il s'appuie sur les travaux de l'Observatoire des disparités dans la justice pénale.

L'objectif est de sensibiliser aux enjeux de la prison et de l'écosystème carcéral avec comme point de départ des situations quotidiennes et des a priori de société.

Direction de publication

Romain Pichon-Sintes
Benjamin Monnery

Dessins

Iris Pouy

Maquette et direction artistique

Sin & Malo

Remerciements

Aux professionnels de la justice qui nous ont fait l'amitié de témoigner dans cet ouvrage : Céline Bertetto, Vincent Delbos, Ivan Gombert, Pierre Jourdin, Stéphanie Lassalle et Elliot Louan.

Aux institutions qui soutiennent ce projet de médiation scientifique : la région Ile-de-France (chaire SHS), l'Université Paris Nanterre (Science avec et pour la société), le laboratoire EconomiX (CNRS), le réseau de recherche EVA-3PR (FMSH).



Publication hors commerce - Dépôt légal : en cours - Nov. 2025

© 2025 Observatoire des disparités dans la justice pénale. Tous droits réservés.
La reproduction, même partielle, du contenu de ce livret est interdite sans autorisation écrite des auteurs, sauf à des fins pédagogiques ou de recherche, avec mention de la source.

185 prisons en France.

Autour de 85 000 détenus.

Plus de 130 % de surpopulation carcérale.

Un coût pour la collectivité de 4 500 € par mois et par détenu.

60 % de récidive à la sortie.



Ces chiffres disent à eux seuls l'ampleur d'un phénomène souvent réduit à quelques idées reçues qui font de la prison la grande inconnue de nos sociétés. Elle est pourtant au cœur de nombreux travaux qui, année après année, documentent son fonctionnement et ses effets sur ceux qui y vivent.

Cet ouvrage, prolongement de l'exposition et du projet web éponyme (on-parle.fr), s'appuie sur les recherches menées par l'**Observatoire des disparités dans la justice pénale**, créé par Benjamin Monnery.

L'objectif est de **sensibiliser aux enjeux de la prison et de l'écosystème carcéral** au travers de données, d'illustrations et de témoignages afin d'inviter à **regarder autrement** les lieux de privation de liberté.

Derrière un mot unique, une multitude de réalités

« Prison » : un mot qui semble simple, mais qui recouvre en réalité une grande diversité de lieux, de règles et de publics.

En France, on compte **plus de 185 établissements pénitentiaires**, répartis en plusieurs catégories selon la situation judiciaire et la peine des personnes détenues. Et ces distinctions ne sont pas anodines : elles déterminent **les conditions de vie, de sécurité** et de réinsertion des détenus.

Maison d'arrêt (74)	21%
Centre pénitentiaire (63)	63%
Centre de détention (28)	13%
Centre de semi-liberté (10)	1%
Maison centrale (5)	1%
Établissement pour mineurs (6)	0,4%

Nombre d'établissements et répartition en pourcentage des détenus selon le type de prison au 1er janvier 2025

TÉMOIGNAGE

« Derrière les “grands chiffres” (85 000 détenus, 4 500 euros par mois...) il y a la réalité vécue par chaque détenu. Parfois pendant des années.

L'incarcération c'est :

- *Les fêtes de famille auxquelles on ne participe pas,*
- *Les naissances auxquelles on n'assiste pas,*
- *Les décès où on ne peut apporter de soutien aux proches... »*

Pierre Jourdin

1er Vice-Président du Tribunal Judiciaire de Melun, chargé de l'application des peines

Centres pénitentiaires : les prisons « multitâches »

Les 63 **Centres Pénitentiaires (CP)** combinent plusieurs régimes de détention sous un même toit. On y trouve par exemple un **Quartier Maison d'Arrêt (QMA)** pour les courtes peines et un **Quartier Centre de Détention (QCD)** pour les longues.

Plus d'un détenu sur deux est aujourd'hui incarcéré dans ce type d'établissement. Cette cohabitation de profils très différents – prévenus, condamnés, longues peines – crée des **dynamiques complexes** et renforce parfois les inégalités internes.



Maisons d'arrêt : l'urgence et la promiscuité

Les **Maisons d'Arrêt (MA)** et **Quartiers Maison d'Arrêt (QMA)** accueillent les **prévenus** – personnes en détention provisoire, donc présumées innocentes – ainsi que les **condamnés à de courtes peines** (moins de deux ans).

Ces établissements représentent le cœur du système carcéral : 74 Maisons d'Arrêt et presque autant de Quartiers Maison d'Arrêt, concentrant **les deux tiers des détenus**.

Mais ce sont aussi **les prisons les plus surpeuplées**, avec plus de **55 000 personnes pour 35 000 places** à la fin 2025. Les conditions de détention y sont souvent les plus difficiles : cellules collectives, manque d'activités, tensions permanentes.

Centres de détention : la réinsertion à l'horizon

Les **Centres de Détention (CD)** accueillent les personnes **condamnées à des peines plus longues**, supérieures à deux ans, mais présentant des **signes de réinsertion**.

Ici, les conditions sont généralement plus ouvertes : les personnes peuvent **circuler librement dans la journée**, travailler ou suivre une formation.

Ces établissements visent à **préparer la sortie** et à réduire le risque de récidive – une logique encore trop marginale dans le système français.

Maisons centrales : la haute sécurité

Les **Maisons Centrales (MC)** ou Quartier Maison Centrale (QMC) sont les établissements les plus sécurisés.

Ils accueillent les **détenus condamnés aux peines les plus lourdes** ou considérés comme particulièrement dangereux – les fameux DPS (« détenus particulièrement signalés »).

On n'en compte qu'une douzaine en France, comme Arles, Réau, Vendin-le-Vieil ou Condé-sur-Sarthe.

Ici, **la priorité est la sécurité, pas la réinsertion** : pas de surpopulation, mais un **isolement maximal** et un contrôle de chaque instant.



Il paraît que pour avoir une cellule un minimum spacieuse il vaut mieux être condamné pour vingt ans que pour trois mois.

Une mosaïque d'univers carcéraux

Au-delà de ces catégories officielles, **chaque prison a sa propre identité** : son histoire, sa taille, son architecture, son climat humain.

Certaines datent du XIX^e siècle, d'autres sont flambant neuves. Certaines comptent une centaine de détenus, d'autres plus de deux mille.

Les différences de conditions sont telles que les détenus et les surveillants parlent parfois d'une « **loterie carcérale** » : d'un bâtiment à l'autre, d'un étage à l'autre, le quotidien peut radicalement changer.

Surpopulation : quand la prison déborde

On parle souvent de prisons « pleines ». Ce n'est pas une image : à la fin 2025, la France compte plus de **85 000 détenus pour à peine 63 000 places**. Autrement dit, **plus de 20 000 personnes de trop**, l'équivalent d'une trentaine de nouvelles prisons... qu'on remplirait instantanément !

Depuis la fin du Covid, la population carcérale a bondi de +25 000 détenus. Les établissements sont saturés, les cellules prévues pour un détenu accueillent deux, trois, voire parfois quatre personnes, et **des milliers de matelas au sol s'accumulent** entre les murs.

Une France à deux vitesses derrière les barreaux

Paradoxalement, la surpopulation ne touche pas toutes les prisons.

Elle se concentre dans les **Maisons d'Arrêt** (et leurs quartiers équivalents), où sont détenus les prévenus et les condamnés à de courtes peines.

Ces établissements **n'ont pas le droit de refuser les arrivées** décidées par les magistrats, contrairement aux prisons « pour peine » (Centres de Détention ou Maisons Centrales) qui, elles, fonctionnent avec un *numerus clausus*.

Résultat : plus de **160 % de taux d'occupation** dans les Maisons d'Arrêt, contre environ 95 % dans les Centres de Détention, 90 % dans les Maisons Centrales et 70 % dans les Établissements pour Mineurs.



Pourquoi ça coince ?

En vingt ans, la France a construit 13 000 places de prison... mais a accueilli presque 30 000 détenus supplémentaires.

Pourtant, le nombre annuel d'incarcérations n'a pas explosé : ce qui change, c'est **la durée moyenne des séjours, plus longue qu'avant** (près d'un an aujourd'hui, contre neuf mois il y a quinze ans).

Construire plus de prisons ne suffit donc pas : les chantiers sont **lents** (près de dix ans par établissement) et **très coûteux** (environ **300 000 € la place**).

Je ne comprends pas pourquoi on donne des peines si c'est pour les raccourcir après...





Si tu as compris la leçon,
pourquoi est-ce qu'on te
ferait payer plus longtemps?

Des pistes sans solution miracle

Pour résoudre ce problème systémique, trois grandes voies sont régulièrement explorées :

1. **Construire plus de prisons** ;
2. **Réduire les entrées** (en privilégiant les peines alternatives) ;
3. **Accélérer les sorties** (via aménagements ou libérations anticipées).

Mais aucune ne résout à elle-seule durablement le problème.

Les juges restent prudents sur les libérations anticipées, les plans de construction prennent du retard, et **les alternatives à la détention ne sont pas toujours perçues comme assez crédibles.**

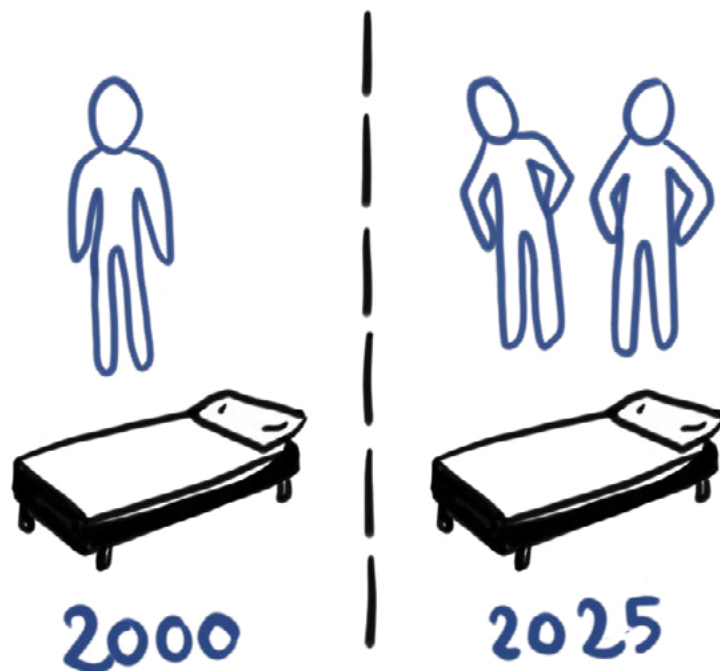
Et si on régulait ?

De plus en plus d'acteurs et de chercheurs défendent une idée simple : la **régulation carcérale**.

Lorsqu'un établissement dépasse un certain seuil de surpopulation, **chaque nouvelle incarcération devrait être compensée par une sortie** – par exemple la libération du détenu le plus proche de la fin de sa peine.

Cette approche permettrait de **rétablir un équilibre** sans attendre de nouvelles constructions, et d'adapter la durée des détentions à la réalité concrète des conditions de vie en prison.

Car quand une cellule de 9 m² abrite trois personnes, la prison n'a plus tout à fait le même sens, ni pour les détenus, ni pour les personnels.



TÉMOIGNAGE

« La surpopulation carcérale, c'est un travail insuffisant sur les fragilités des personnes condamnées et les causes du passage à l'acte, travail pourtant essentiel afin de prévenir la récidive. C'est aussi l'impossibilité pour les juges de l'application des peines (JAP) de voir en audience toutes les personnes qui sollicitent une sortie anticipée ; certaines décisions sont prises uniquement sur dossier.

Les outils que la loi offre aux JAP pour individualiser le parcours d'exécution de peine des condamnés (aménagements de peine, permissions de sortir ou réductions de peine) sont insuffisants pour juguler la surpopulation carcérale.

L'Etat, condamné pour ses conditions indignes de détention, doit mettre en place les processus qui permettront de redonner du sens à la prison, dans ses fonctions de sanction et de réinsertion, notamment par l'instauration d'un mécanisme de régulation carcérale. »

Céline Bertetto

Vice-Présidente au TJ de Mâcon,
Présidente de l'Association
nationale des juges d'application
des peines

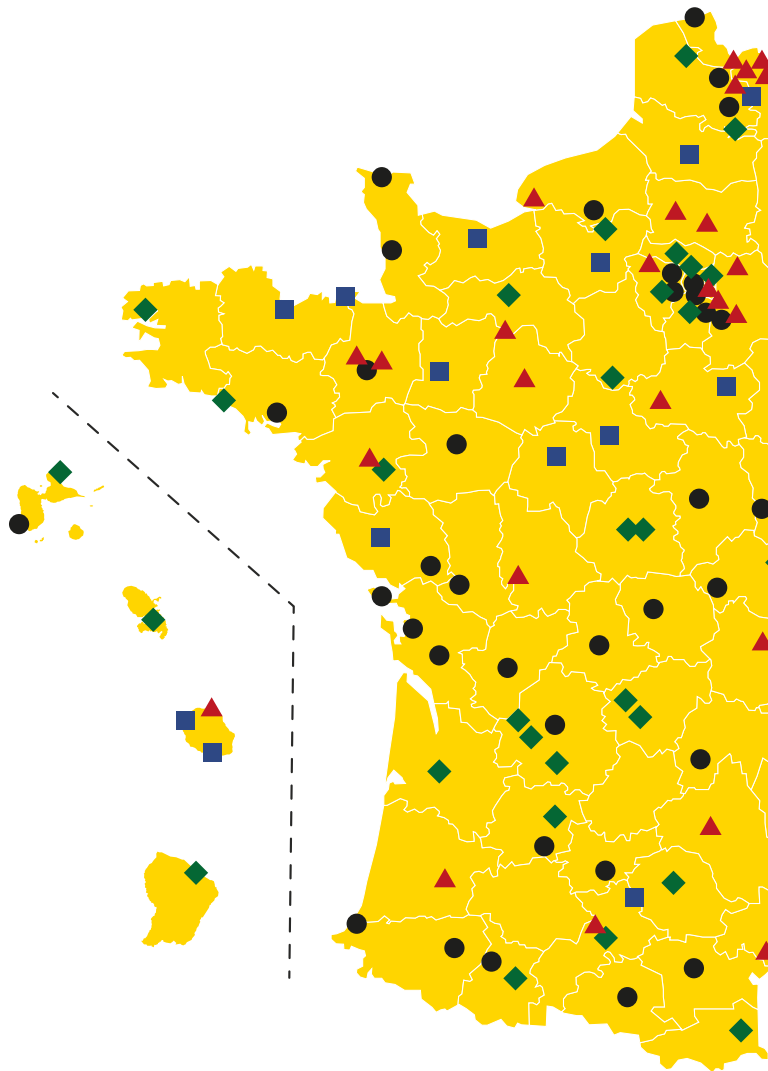
Passer dix ans dans
une même cellule,
tu imagines?

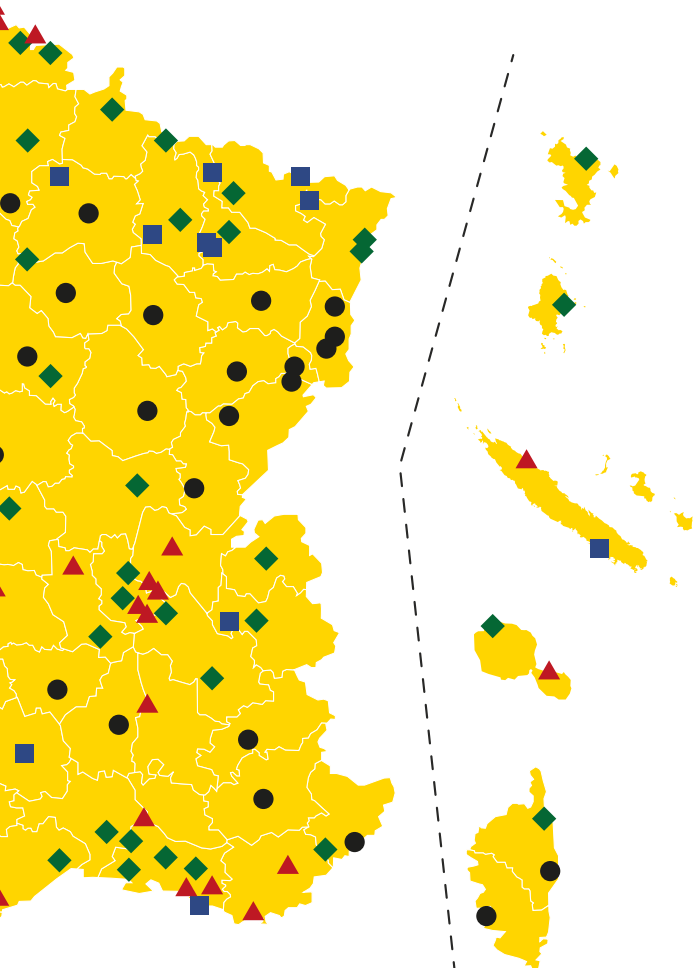
L'état du parc pénitentiaire français

En France, les établissements pénitentiaires racontent **plus de deux siècles d'histoire carcérale**.

Certains datent encore du XVIII^e siècle – comme à Gap ou Basse-Terre – tandis que d'autres viennent d'être inaugurés. Mais en moyenne, nos 185 prisons sont de vieilles dames de 80 ans !

Cette diversité cache une réalité : entre vétusté et isolement, les prisons françaises peinent à garantir la dignité des détenus.





Année de construction des prisons françaises

- Construite avant 1900
- Construite entre 1900 et 1950
- ◆ Construite entre 1950 et 2000
- ▲ Construite après 2000

Remarque : la taille des Outre-mer n'est pas à l'échelle et 3 établissements n'ont pu être représentés sur leur territoire (Saint-Pierre-et-Miquelon, Taïohae, Utuao)

Les prisons d'hier : vétustes mais proches

Les établissements anciens, souvent en centre-ville, souffrent de **bâtiments délabrés**, **d'humidité**, d'exiguïté. Mais leur localisation leur donne un atout rare : **la proximité**.

Être détenu « en ville », c'est pouvoir recevoir des visites, **maintenir un lien social**, parfois même voir la vie continuer au-delà des murs.

Les prisons d'aujourd'hui : modernes mais isolées

Depuis 2000, près de 50 nouvelles prisons ont été construites, la plupart **loin des villes**. Ces prisons dites « modernes » corrigent les problèmes d'insalubrité, mais elles présentent d'autres failles : elles sont implantées loin des centres urbains, souvent en rase campagne.

Ce choix s'explique facilement : terrains moins chers, moins d'opposition locale, meilleure sécurité. Mais pour les familles, les avocats ou les associations, ces distances sont un obstacle majeur. Elles **renforcent le sentiment d'exil et de rupture avec la société**.

À l'intérieur, les architectures sont fonctionnelles, **aseptisées, surveillées par écrans**. Les échanges humains s'y réduisent. Des lieux pensés pour l'ordre et la rationalité, mais où l'on peine parfois à imaginer une réinsertion humaine et sociale.





TÉMOIGNAGE

« La construction de nouvelles prisons permet aujourd'hui de fermer des établissements qui le plus souvent n'ont pas été conçus pour devenir des prisons. Il s'agit d'abbayes, de monastères, d'hôpitaux, de casernes et même de châteaux-forts.

Néanmoins, on peut regretter que ces nouveaux établissements soient construits sur un mode austère, déshumanisé et ne laissent pas de place aux besoins réels des personnels et des usagers qui y travaillent et vivent au quotidien.

La prison est un comme un petit village. Il a besoin d'une « âme » pour faire coexister ensemble un groupe de personnes dans un espace particulier. Ses habitants ont besoin des mêmes services que dans un village : une école, un magasin, une maison de santé, une usine, un terrain de sport, un lieu de culte, une mairie, un restaurant, une laverie, des espaces de détente... Vous trouverez tout cela dans chaque prison. »

Ivan Gombert

Directeur des services pénitentiaires,
Secrétaire national FO, ancien directeur
adjoint de la Maison d'arrêt de Nanterre

Condamner une prison

Les détenus peuvent saisir le juge pour contester ces conditions, mais les recours aboutissent rarement à de vraies améliorations. La France a été **condamnée à de nombreuses reprises** pour conditions de détention indignes.

En 2023, 43 prisons avaient déjà été épinglées par les tribunaux administratifs, et 8 par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Les détenus peuvent aussi saisir le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) ou un juge judiciaire, mais **les rares recours aboutissent souvent à un simple transfert** – parfois vers une prison tout aussi dégradée.

Entre droit et dignité

Penser la prison autrement, c'est **imaginer des lieux à taille humaine**, ouverts sur l'extérieur, **tournés vers la préparation de la réinsertion**.

Deux prisons françaises proposent déjà ce modèle « ouvert » : Mauzac et Casabianda, où les détenus travaillent, circulent, et préparent leur retour à la société. Des initiatives comme InSERRE (en France) ou Rescaled (en Europe) poursuivent la même idée : **ramener de l'humain, de la proximité et de la confiance** dans un système trop souvent conçu pour punir avant d'accompagner.

Car si les murs se fissurent ou se modernisent, c'est avant tout **la philosophie de la peine** qu'il faudrait repenser.



Une note pour les prisons ?

L'Observatoire des disparités dans la justice pénale propose un **indice synthétique**, appelé **Prison Conditions in France (PCiF)**, pour évaluer et comparer les conditions de détention entre les 185 prisons françaises.

Cet indice, allant de 0 (au pire) à 1 (au mieux), est construit à partir de multiples indicateurs : ancienneté de la prison, degré d'isolement géographique, taux de surpopulation, accès au travail des détenus, etc.



Explorez dans le détail l'indice PCiF et calculez vous-même votre propre indice en pondérant comme vous le souhaitez les indicateurs qui vous intéressent !

- D'après cet indice, c'est **la prison de Fresnes qui afficherait les pires conditions de détention** (avec un indice de 0,27) : il faut dire qu'elle est vieille de 150 ans, fortement surpeuplée, et souffre d'un gros manque de moyens humains...
- Paradoxalement, ce sont **les Maisons d'Arrêt** (pourtant réservées aux courtes peines et aux prévenus) qui présentent les plus mauvaises conditions (indice moyen de 0,5)
- Les établissements pour peine affichent des indices plus favorables, grâce notamment à l'absence de surpopulation carcérale et à un meilleur accès aux activités.

L'avantage de cet indice : il **rend tangible ce qu'on devine**, il met en lumière les disparités entre établissements, et il invite à **questionner les déterminants de ces inégalités** – au-delà des chiffres bruts.

TÉMOIGNAGE

« Il aura fallu du temps, de la sueur et un gros travail collectif, mais notre indice PCiF des conditions de détention est désormais là, accessible à tous sur le site de l'Observatoire !

Utile pour mettre en lumière les disparités existant d'une prison à l'autre, cet indice est aussi nécessaire d'un point de vue scientifique.

Il nous permet désormais de mesurer les effets que peuvent avoir les conditions de détention sur le devenir des détenus, et à terme peut-être aussi de comprendre leur influence sur les décisions des magistrats... »

Benjamin Monnery

Maître de conférences en économie et chercheur au laboratoire EconomiX, fondateur de l'Observatoire des disparités dans la justice pénale



L'illégalité, c'est comme l'escalade en free solo.

Tu sais dès le départ que tu peux tomber.

Mais le shoot d'adrénaline, tu ne l'as pas si tu restes en bas.

Et quand tu y as goûté une fois, c'est dur de revenir en arrière.

Le mouvement invisible

Chaque année, environ **80 000 personnes entrent en prison...** et presque autant en sortent.

Cela représente plus de **200 allers et retours par jour** : un flux constant, souvent méconnu, qui fait de la prison une véritable « porte tambour » entre le dedans et le dehors.

Ces mouvements massifs s'expliquent par la prédominance des courtes incarcérations : les deux tiers des sortants ont passé **moins d'un an derrière les barreaux**, souvent quelques mois, parfois seulement quelques jours.





C'est clair. A côté, une petite pause de quelques mois à l'ombre, c'est juste des vacances, quoi!

Entrer...

Près de **60 %** des entrants sont des **prévenus**, en attente de jugement ou visés par une instruction judiciaire. Ils rejoignent la prison sans condamnation définitive, souvent peu après la garde à vue.

Les condamnés, eux, arrivent à l'issue de leur procès ou sur convocation, parfois plusieurs mois plus tard.

À l'entrée, chacun passe quelques jours par le Quartier Arrivant, où l'administration évalue son profil, ses risques, son état de santé et sa vulnérabilité – une étape cruciale pour amortir le **choc carcéral**.

... et sortir !

La sortie de prison peut prendre plusieurs formes :

- ▶ environ **un tiers des détenus** bénéficie d'un aménagement de peine (bracelet électronique, semi-liberté, libération conditionnelle, etc.) ;
- ▶ près de 10 % sortent sous **libération sous contrainte** ;
- ▶ mais presque **60 % quittent la prison « à sec »**, sans suivi ni accompagnement.

Ces « sorties sèches » posent des défis majeurs : **désocialisation, précarité, rupture familiale ou professionnelle**. Certaines personnes découvrent leur libération du jour au lendemain, sans avoir pu s'y préparer. D'autres redoutent le retour à une société qu'elles ne reconnaissent plus.

La prison, c'est comme le resto U.
Il y en a qui restent trois plombs
et d'autres qui expédient.

Mais au final, c'est
toujours blindé.

Par contre,
c'est pas la même
digestion...



TÉMOIGNAGE



« L'aménagement de peine n'est pas un cadeau fait à la personne condamnée ou un moyen de raccourcir cette peine. Il est un outil qui permet de rejoindre la société tout en étant encadrée par l'autorité judiciaire, les services pénitentiaires et leurs partenaires associatifs dans un but de prévention de la récidive.

Au cours de son aménagement, la personne continue d'exercer sa peine d'emprisonnement en restant soumise à des mesures de contrôle et un grand nombre d'interdictions et obligations tout en étant accompagnée sur ses points de fragilité.

Dans le cas où elle ne respecterait pas le cadre de la mesure, elle pourrait repartir en prison. Avec toute l'auto-contrainte que cela représente, il est souvent bien plus difficile d'exécuter sa peine en milieu libre sous contrôle que contenu entre quatre murs.

Néanmoins, c'est aussi bien plus efficace en matière de prévention de la récidive. Nous avons coutume de dire que là où les murs d'une prison infantilisent, l'exécution d'une peine en milieu libre responsabilise... »

Stéphanie Lassalle

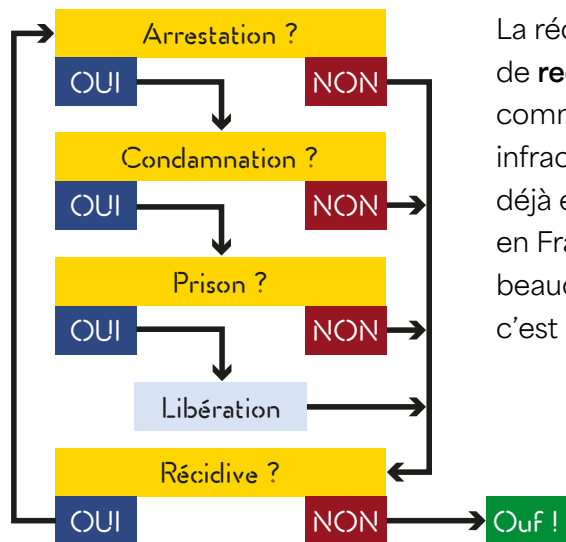
Responsable du pôle « Accompagner les personnes condamnées » à la Fédération « Citoyens & Justice »

Un passage qui marque à vie

Malgré les murs et les barbelés, la **prison n'est pas un monde clos** : elle est traversée par des flux humains permanents.

Chaque entrée, chaque sortie **laisse une trace** – sur les individus, leurs proches et la société tout entière. Passer par la « case prison » est rarement neutre : qu'on y reste quelques jours ou plusieurs années, on en ressort souvent transformé.

Récidive : sortir... et recommencer ?



La récidive, c'est le fait de **recommencer** : commettre une nouvelle infraction après avoir déjà été condamné. Et en France comme dans beaucoup d'autres pays, c'est loin d'être rare.

Parmi les personnes sorties de prison, **6 sur 10 sont recondamnées dans les 5 ans**, dont la moitié dès la première année. Un **chiffre stable depuis vingt ans**, qui dit beaucoup du cercle vicieux de la détention.





TÉMOIGNAGE

« La transition entre la prison et la société est un moment qui fait l'objet de peu d'attention mais qui est pourtant crucial. Les personnes libérées devraient pouvoir bénéficier d'un accompagnement utile pour leur réinsertion et d'interventions efficaces pour prévenir la récidive.

Toutefois, ces mesures sont encore trop rares, un peu comme le travail en prison... En marge de cela, certains problèmes sociaux ne sont pas toujours réglés à la sortie et les professionnels (surveillants et CPIP) ne sont pas suffisamment formés aux bonnes pratiques que la recherche conseille de mobiliser.

Le relais assuré en "milieu ouvert" (aménagements de peine ou peines de probation) devient alors central. Ce temps de "suivi" doit toutefois être bien équilibré entre accompagnement social et travail sur les facteurs de récidive. »

Elliot Louan

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), responsable d'études et de recherche à l'Institut Robert Badinter

La prison, école du crime ?

Pour certains, la prison « fabrique » la récidive en coupant les liens sociaux et en enfermant ensemble des profils très différents. La vérité est plus nuancée : **ni miracle, ni poison**, la prison a un effet criminogène assez faible sur la récidive en France, une fois prises en compte les différences de profils des détenus par rapport aux autres condamnés.

Mais on sait que la majorité des récidivistes sont **jeunes, hommes, non diplômés**, souvent sans ressources ni perspectives à la sortie. Un facteur souvent négligé est en effet celui des **conditions de sortie** : logement, emploi, santé, accompagnement, entourage... Une situation précaire et à risques est d'autant plus favorable à une récidive.

Tant que les inégalités sociales et économiques perdureront, la récidive restera – au fond – le **reflet de la société qui enferme**.



Tous les types que
je connais qui ont fait
la tôle y sont retournés

de
es.

En même temps,
qu'est-ce qu'on leur
propose de mieux?



GAGNE UN MAX!



Le projet

Né de la rencontre entre une démarche scientifique et une volonté de médiation auprès du grand public, le projet **On Parle Prison** se déploie sous plusieurs formes : le présent ouvrage, un site web interactif et une exposition itinérante.



Site interactif

Le site on-parle.fr permet d'explorer les enjeux centraux du monde carcéral sous forme numérique, via des **conversations interactives** à explorer, illustrées par du dessin.

Exposition itinérante

On Parle Prison prend aussi la forme d'une exposition itinérante conçue pour aller à la rencontre du grand public. Présentée dans des lieux variés – universités, médiathèques, festivals, tribunaux, institutions culturelles – elle vise à susciter la discussion, à interroger nos représentations, et à faire de la prison un sujet de société.

Chaque étape de l'exposition peut s'enrichir de rencontres, débats, projections et ateliers, pour replacer la parole au cœur du débat public.

L'Observatoire

Créé en 2021 et dirigé par Benjamin Monnery, l'Observatoire des disparités dans la justice pénale s'attache à **mesurer, analyser et rendre publiques les différences de traitement tout au long de la chaîne pénale**, de l'arrivée des affaires au parquet jusqu'à l'exécution des peines dans les établissements pénitentiaires français.

Ses travaux reposent sur des **données quantitatives publiques** ou inédites et des approches interdisciplinaires, en lien étroit avec les enjeux des administrations centrales mais aussi les pratiques des acteurs de terrain.



Visitez le site de
l'Observatoire
pour retrouver
tous les sujets.



Observatoire des Disparités dans la Justice Pénale

L'Observatoire a notamment développé l'**Indice des Conditions de Détention** (ou PCiF, pour Prison Conditions in France : voir page 20), un outil qui permet de comparer le plus objectivement possible la qualité de vie et les conditions d'enfermement selon les prisons.

Cette approche met en lumière les **disparités territoriales**, les **inégalités sociales** et les **effets systémiques** qui traversent l'univers carcéral.

En rendant ces données **accessibles à tous**,
l'Observatoire contribue à une meilleure
compréhension du système pénal et offre une
base scientifique solide pour **nourrir le débat
public et orienter les politiques de justice.**

Mot d'ouverture

« Parler de la prison est un défi dans nos sociétés. Presque partout en Europe, la prison est devenue l'épicentre des politiques pénales, le droit commun de la sanction pénale, une sorte de remède miracle au développement des violences. Et partout, une trappe à pauvreté.

Aller voir derrière les murs est fondamental pour connaître les systèmes de la détention par celles et ceux qui les vivent, comme les conditions de travail des personnels. Mais aussi porter le regard sur les personnes que l'emprisonnement impacte, les familles, les proches. Changer la focale pour éclairer le débat public.

L'enjeu implicite de la prison est de reconstruire un lien citoyen défilé.

ON PARLE PRISON est aussi un outil de conviction pour montrer que d'autres solutions, socialement et écologiquement durables, issues de la société civile comme du monde de l'entreprise sont possibles pour éviter l'écrou. Avec toujours pour guide intangible le respect de la dignité des personnes. »

Vincent Delbos

Inspecteur général de la justice honoraire,
Membre du Comité de prévention de la
torture du Conseil de l'Europe (2018-2025),
Président du comité prisons de la Fondation
de France (2020-2024)



Un projet de médiation
scientifique porté par



Observatoire des
Disparités dans
la Justice Pénale